

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/12/20-0/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181220-lmc100000018369-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

---

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

---

OBJET : Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 23 octobre au 3 décembre 2018.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil départemental doit régulièrement rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des compétences que le Conseil départemental lui a déléguées.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1618-2, L. 3121-22, L. 3122-5, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental (Actions contentieuses - Dispositions générales – Marchés publics – Droit de préemption - FSL),

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/06 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/07 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 23 octobre au 3 décembre 2018, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



**Patrick SEPTIERS**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne